PROCÈS VERBAL – Séance du 14 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Quorum : 6

Etaient présents : M. Pierre-Yves PELLE-BOUDON, Mmes Aline LHOMMEAU, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Denis AUGIER, Roland BOTTON, Didier JOSEPH, Gérard LAROCHETTE et Dominique RAYMOND
Excusé ayant donné pouvoir : Mme Sylvie BOYAT
Absente excusée : Mme Edwige GRIFFON

Secrétaire de séance : Catherine RAYMOND

Le procès-verbal de la dernière réunion (23 septembre 2026) est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations de *Monsieur le Maire* :

Rénovation énergétique

Gîte : commission de sécurité programmée le vendredi 30 octobre – matin
Bardage en cours
Système de sécurité incendie à reprogrammer

Salle des fêtes : voir pour fin de travaux terrasse

Personnel

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.
Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.
L'autorité territoriale propose à l'assemblée :
La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Cet emploi est créé :

- à temps non complet à raison de 3,67/35ème - temps de travail annualisé soit 2,16/35ème

  à compter du 9 novembre 2026

En application l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique, cet emploi d'adjoint d'animation, de catégorie C, pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.
La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation.
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE**
- Article 1 : À compter du 9 novembre 2026, il est décidé de créer un emploi d'adjoint d'animation dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Amendes de police – projets 2027

- Signalétique pour la gestion des déchets
- Divers panneaux : Moulin Paisseaud, Grange du bois entrée du hameau et attention enfatns, moto/quad…
- Retracer le STOP au sol hameau Vieux-Château

Projet LEADER

Monsieur le Maire présente les dispositifs engagés par le programme LEADER *(dispositif de l'Union Européenne qui vise à soutenir le développement et la dynamisation des territoires ruraux)* en soutien aux communes « Appel à projets ' Structurer et promouvoir une offre touristique attractive' »
Il indique que les projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire notamment les équipements touristiques - gîtes communaux - peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.
Il explique que notre commune peut, dans le cadre de l'aménagement intérieur du gîte 40 couchages, solliciter cette aide financière.
Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux est estimé à 140 000.00 € H.T.
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement intérieur du gîte 40
- **PRÉCISE** que le coût de ces travaux est estimé à 140 000.00 € H.T.
- **SOLLICITE** le programme LEADER au taux de 70 % - plafond de dépenses 70 000.00 € soit 49 000.00 €.
- **PRÉCISE** le financement prévisionnel suivant :

Programme LEADER	49 000.00 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	56 000.00 €
Emprunt et autofinancement	35 000.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention
-

Voirie

Problème traitement eaux pluviales (courrier administrés) :
Une rencontre a eu lieu sur place avec les services voirie de la CCSB et l'entreprise EIFFAGE. Un devis a été reçu – 4 937,04 € TTC pour reprise de l'enrobé – à prévoir sur les travaux 2027 si le devis est validé par la collectivité. Cette intervention devrait modifier le profil de la route et entraîner, au droit du chemin du propriétaire, un dénivelé pouvant atteindre 25 cm.

Effondrement sur trottoir – le Bourg
Relancer l'entreprise EIFFAGE

Pont de la Barre
Prévoir des travaux de sécurisation – réfection des barrières

Questions diverses

Wifi européen

Fin du réseau EPARI dans le Rhône (qui gère ce service). La collectivité est consciente du désagrément et une solution sera mise en place dès la fin des travaux de la salle des fêtes (février 2027)

Eau potable

Problème de pression sur le hameau du Burnaizé. Contact avec l'entreprise SUEZ

Chambres hôtel

La collectivité assure actuellement, en complément de la gestion des gîtes communaux, la location des quatre chambres d'hôtel. Les gérants du café-restaurant ayant exprimé leur souhait de reprendre la gestion de ces locations, en complément de leur activité de café-restaurant, le sujet a été évoqué en séance. Il leur appartient de se renseigner sur les modalités et les conditions dans lesquelles cette reprise de gestion pourrait être envisagée. Le dossier sera, à nouveau présenté, lors d'un prochain conseil municipal, sur la base des informations recueillies, afin que le conseil puisse examiner les possibilités de mise en œuvre.

Frelons

Achat groupé de pièges via la communauté de communes.
Faire une annonce sur PanneauPocket pour commande de la municipalité avec (re)facturation à toutes les personnes intéressées

Bulletin municipal

Prévoir une réunion pour débuter la rédaction de l'édition 2026

Commissions CCSB

Viticulture, alimentation, agriculture, sylviculture et ruralité
avant la commission, visite de l'EPI à Chiroubles
Cette structure associative, organisée autour d'une épicerie participative, repose sur une démarche collective favorisant les circuits courts, les producteurs locaux et la convivialité. Cette visite a permis de découvrir un modèle de fonctionnement associatif et de proximité qui pourrait alimenter la réflexion sur un nouveau projet en remplacement de la Maison du Haut-Beaujolais. A étudier
Présentation des équipes, services et missions liés à l'agriculture et l'alimentation
Organisation et objectifs des commissions agricoles

Environnement, biodiversité, transition écologique et énergétique, déchets et économie circulaire
rappel des grands projets du mandat – réhabilitation des déchèteries plus particulièrement Villié-Morgon et Belleville-en-Beaujolais
possibilité de mise en place d'une collecte de carton – en étude financière
préparation des nouveaux marchés de collecte
sensibilisation sur les déchets vert, sur le tri
communication auprès des associations – Eco-manifestations : mise à disposition, sur demande, de points de tri amovibles, proposition d'achat de gobelets réutilisables…

Fin de la réunion à 21h00

Le secrétaire de séance
Catherine RAYMOND

Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

MAIRIE DE CENVES (Rhône)